Image not found or type unknown

Annulation du contrat de mariage

Par **soleneDu**, le **08/03/2013** à **10:50**

Bonjour,
Mon mari et moi avons souscri un contra de mariage "Séparation de bien" ça fait bien tôt deux ans. nous avons décidé d'annuler ce contrat.
quelle est la procedure de l'annulation et quels sont mes droits sur les bien de mon mari et les droits de mon mari sur mes biens?
est ce que nous devons souscrir un autre contrat pour mutualiser nos biens ou l'annulation suffit.
est ce qu'en cas de divorce après annulation nous devont partager nos biens à 50% même ceux acquis avant le mariage

Je vous remercie pour vos réponses

Cordialement
SoleneDu

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés